PARTENARIAT

Taxe d’apprentissage 2023 : l’OTRE soutient Promotrans

12 SEPTEMBRE 2023

En soutenant Promotrans, vous contribuez à faire avancer les parcours de formations en alternance dans les domaines de l’Organisation et du Management de Transport, dans la Logistique – Supply Chain ou bien dans la Maintenance de Véhicules Industriels. Pour reverser la taxe d’apprentissage.

LE VERSEMENT DU SOLDE DE VOTRE TAXE D’APPRENTISSAGE PERMET :

– D’enrichir notre offre pédagogique chaque jour au plus proche de vos besoins

– D’investir dans la modernisation continue de nos outils de formation

– De développer de nouveaux services pour simplifier l’intégration des apprenants dans vos entreprises

– De faciliter l’insertion professionnelle durable par un suivi régulier des apprenants

LES CHANGEMENTS DE 2023 :

– Taux : 0,09% de la masse salariale annuelle 2022

– La plateforme SOLTéA : la nouvelle manière de désigner le bénéficiaire de sa Taxe d’Apprentissage dès le 25 mai en vous connectant sur avec les codes UAI : Ecole Internationale des Transports et de la Logistique Lyon : 0693726A – Lille : 0597067L

– L’affectation par pourcentage : votre entreprise décide du pourcentage versé au Groupe Promotrans

Pour en savoir plus